

72

Commission permanente Séance du 27 février 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47594

12 - Aménagement et développement des territoires

Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de Saint-Onen-la-Chapelle

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUÉRET (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 20 décembre 2022, par la commune de Saint-Onen-la-Chapelle, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, sur l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de sa commune (délibération du Conseil municipal en date du 6 octobre 2022).

L'avis du Département, détaillé en annexe 1, porte uniquement sur les compétences qui lui incombent notamment les routes départementales, les Espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 5 annexes :

- Annexe 1 : Avis du Département sur le Plan local d'urbanisme de Saint-Onen-la-Chapelle,
- Annexe 2 : La carte des unités de paysage, commune de Saint-Onen-la-Chapelle,
- Annexe 3 : La carte des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), commune de Saint-Onen-la-Chapelle,
- Annexe 4 : La carte des enjeux « biodiversité » - Faune, commune de Saint-Onen-la-Chapelle,
- Annexe 5 : La carte des enjeux « biodiversité » - Végétations et milieux naturels, commune de Saint-Onen-la-Chapelle.

Décide :

- dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle, que le Département fasse part des recommandations suivantes :

. dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise Kermené, l'aménagement du carrefour situé au croisement de la RD125 et de la VC483 au lieu-dit La Ville-Es-Borgnet devra faire l'objet d'une concertation auprès du service constructions de l'agence du Pays de Brocéliande ;

. prendre en compte les observations sur les enjeux environnementaux ;

- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de Saint-Onen-la-Chapelle.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. BOHANNE

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231127

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation